Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8770485
Centre d'intérêt: 160

Québec (Province) Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Défense des crédits 1986-1987 : cahier explicatif des crédits : programme 06 : enseignement et recherche universitaires / [Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires]. -- [Québec] : La Direction, [1986?].
35 f. ; 28 cm.

Titre de départ. Code: 7751-0104.

Descripteur(s): Recherche * Financement * Dépenses * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Le cahier fait état des crédits engagés pour l'enseignement et la recherche universitaires en 1986-1987. Il présente d'abord un sommaire des crédits puis donne une description du réseau universitaire, un bilan de l'année 1985-1986 et les orientations pour 1986-1987, et fournit des données quantitatives sur l'évolution des effectifs à temps complet de 1980-1981 à 1984-1985, sur le personnel à temps complet et à temps partiel des universités du Québec, sur l'évolution des subventions, sur la conversion des subventions de l'année gouvernementale en année académique universitaire et sur la justification des écarts. Les crédits à voter pour l'année 1986-1987 sont de 1,146,050,700 $; ils étaient de 1,106,215,000 $ en 1985-1986.

Type de document: r

EDUQ 8770485

DÉFENSE DES CRÉDITS 1986-1987

Québec

EDUQ 8770485

DÉFENSE DES CRÉDITS 1986-1987

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS

PROGRAMME 06: ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE UNIVERSITAIRES

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

SOMMAIRE DES CRÉDITS.....1

1. DESCRIPTION DU RÉSEAU.....1

2. BILAN 1985-1986 ET ORIENTATIONS 1986-1987.....3

   2.1 L'accès aux études universitaires 5

   2.2 Les programmes d'enseignement.....8

   2.3 La recherche.....11

   2.4 La formation des maîtres.....13

   2.5 Les politiques de main d'oeuvre médicale.....14

   2.6 La coopération internationale.....16

   2.7 Les affaires étudiantes.....17

   2.8 La gestion des ressources financières.....19

   2.9 La gestion des ressources matérielles.....24

   2.10 Le développement des systèmes d'information.....25

3. DONNÉES QUANTITATIVES

   3.1 Évolution des effectifs équivalence temps complet 1980-1981 à 1984-1985.....28

   3.2 Les personnels à temps complet et à temps partiel des universités du Québec exprimés en équivalence temps complet, pour la période du 1er juin 1983 au 31 mai 1984.....29

   3.3 Évolution des subventions de l'année gouvernementale en année académique universitaire.....30

   3.4 Conversion des subventions de l'année gouvernementale en année académique universitaire.....31

   3.5 Justification des écarts.....33

IDENTIFICATION	NUMÉRO	TITRE
PROGRAMME	06	Enseignement universitaire

CRÉDITS

ÉLÉMENTS	1986-1987	1985-1986	VARIATION %
1. Fonctionnement	982 881 000	955 779 100	2,8
2. Investissements	400 000	300 000	33,3
3. Service de la dette	106 413 700	99 710 000	6,7
4. Rémunération des internes et résidents	57 637 000	51 759 000	11,4
TOTAL	1 147 331 700	1 107 548 100	3,6
MOINS: CRÉDITS PERMANENTS	1 281 000	1 333 100	
CRÉDITS À VOTER	1 146 050 700	1 106 215 000	

1. DESCRIPTION DU RÉSEAU:

Le réseau universitaire est constitué de quatre universités francophones (l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université du Québec et l'Université de Sherbrooke) et de trois (3) universités anglophones (l'Université Bishop's, l'Université Concordia et l'Université McGill). À l'Université de Montréal se rattachent deux (2) écoles affiliées: l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales. Quant à l'Université du Québec, elle regroupe dix institutions réparties dans les différentes régions économiques du Québec dont six (6) établissements à vocation générale (les Universités du Québec à Chicoutimi, à Montréal, à Rimouski, à Trois-Rivières, à Hull et en Abitibi-Témiscamingue); deux (2) écoles supérieures (l'École nationale d'administration publique et l'École de technologie supérieure); deux (2) instituts de recherche (l'Institut national de la recherche scientifique, l'Institut Armand-Frappier) et la Télé-Université.

Les universités sont entièrement responsables en matière d'enseignement, de recherche et de gestion des fonds publics qui leur sont attribués. À cet effet, il leur revient de définir leurs propres priorités, de planifier leurs activités, de déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre leurs objectifs et ceux que l'État peut leur proposer, d'organiser et de gérer leurs programmes, d'affecter leurs ressources, de participer volontairement à des actions interinstitutionnelles. Les universités se sont données un organisme commun: la

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec qui joue un rôle de représentation auprès des organismes gouvernementaux impliqués dans le milieu universitaire et qui fait office d'organisme de concertation et de coopération entre les établissements.

Le Conseil des universités est un organisme-conseil, ayant pour mandat d'observer et d'analyser l'état et les besoins de l'enseignement et de la recherche universitaires, de proposer des orientations et des objectifs à poursuivre et de transmettre au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie des avis sur le développement des établissements et du réseau universitaires. En intervenant ainsi, le Conseil contribue étroitement à l'orientation, à la coordination et à la rationalisation des activités du réseau de même qu'à la concertation de l'ensemble des partenaires.

Par sa Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires, le Ministère exerce un mandat politique global d'orientation, de soutien et d'évaluation. Il est, auprès des universités et de l'ensemble de la collectivité, le porte-parole des politiques gouvernementales en matière d'activités universitaires; il veille au respect des grands objectifs sociétaux définis pour l'ensemble du réseau, élabore des stratégies de développement, assure un financement équitable et conforme aux objectifs poursuivis, évalue les impacts de l'action gouvernementale et les performances de l'ensemble du réseau.

Les règles établies entre les universités et les organismes gouvernementaux ont toujours privilégié le respect de l'autonomie des établissements et favorisé le développement d'une concertation de plus en plus poussée à l'intérieur du réseau universitaire et entre ces établissements et les organismes gouvernementaux. Le développement de ces relations entre les divers partenaires a donné lieu à la création de tout un ensemble de mécanismes de consultation et de concertation.

IDENTIFICATION	NUMÉRO	TITRE
PROGRAMME	06	Enseignement universitaire

2. BILAN 1985-1986 ET ORIENTATIONS 1986-1987

BILAN 1985-1986:

Dans la continuité des travaux réalisés au cours des années précédentes, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a poursuivi la réalisation des grandes orientations suivantes:

- le soutien de l'accès aux études universitaires par une politique de financement des étudiants supplémentaires, par le maintien du gel des droits de scolarité et par une politique d'aide financière aux étudiants;

- la stimulation du développement de la recherche universitaire par la mise en oeuvre du programme d'Actions structurantes visant la création de 40 équipes de recherche dans les secteurs porteurs d'avenir pour le Québec, par le financement du Fonds F.C.A.R. et par la consolidation des programmes de coopération internationale;

- la rationalisation et le développement des programmes d'enseignement universitaire dans le cadre du Fonds de développement pédagogique et en tenant compte des études sectorielles déposées par le Conseil des universités;

- l'approbation des programmes de formation de maîtres pour fin de certification, l'organisation de stages en entreprises;

- l'harmonisation, la standardisation et l'amélioration des données d'information sur les activités et ressources des universités dans le cadre d'une structure de concertation;

- la mise en oeuvre des règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités en 1985-1986 et du plan quinquennal d'investissements universitaires 1985-1990.

ORIENTATIONS 1986-1987:

En 1986-1987, le Ministère entend poursuivre pour l'essentiel sa politique de financement des universités, notamment en ce qui concerne l'accueil des clientèles additionnelles, le soutien à la création de nouvelles équipes de recherche dans les secteurs porteurs d'avenir et le maintien du gel des droits de scolarité. Parallèlement, le Ministère continuera et même accentuera, en concertation avec le Conseil des universités et les établissements universitaires, ses travaux portant sur la rationalisation des programmes d'enseignement, les orientation de développement de la recherche universitaire, et l'amélioration de la qualité des systèmes d'information sur les activités et ressources des universités.

Toutefois, dans le cadre de la réduction des dépenses gouvernementales, un effort de compression limité à environ 2 % des dépenses de base sera demandé aux universités. Certains programmes spécifiques seront aussi remis en question.

Préalablement à toute modification majeure de la politique et des règles de financement des universités, le Ministère entend examiner la situation globale du financement des universités lors de la tenue prochaine d'une commission parlementaire.

2.1 L'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

2.1.1 Situation de l'accès au Québec en 1985-1986

Même si le Québec a réalisé au cours des quinze dernières années des efforts considérables en matière d'augmentation du nombre des inscriptions et du taux d'accès à l'université, efforts qui placent le Québec au niveau des autres provinces, le Ministère a tenu en 1985-86 à inscrire ses actions en matière d'accessibilité sous le signe de la continuité à long terme.

Le tableau qui suit compare l'évolution du Québec avec celle de l'Ontario, en ce qui concerne le taux d'accès à l'université des moins de trente ans. Rappelons que le taux d'accès se définit comme le nombre d'invidus (de moins de trente ans) d'une région donnée qui s'inscrivent pour la première fois à l'université par rapport à l'effectif moyen des générations (de dix-huit à trente ans) de la même région. Tout en tenant compte du fait que les taux pour les dernières années sont des estimations, on constate que l'écart entre le Québec et l'Ontario a diminué passablement pour les étudiants à temps complet et a été réduit presqu'à néant (-1%) en 1985 pour les étudiants à temps complet et à temps partiel réunis.

TAUX D'ACCÈS À L'UNIVERSITÉ DES MOINS DE TRENTE ANS (Québec-Ontario)

	Québec			Ontario[1]			Québec/Ontario-(%)		
	TC	TP	Total	TC	TP	Total	TC	TP	Total
1974	14,9	4,6	19,5	ND	ND	ND			
1978	17,4	5,5	22,9	21,8	2,1	23,9	-20%	167%	- 9%
1981	17,7	6,1	23,8	24,6	2,3	26,9	-28%	165%	-12%
1983[2]	19,3	5,6	24,9	25,8	2,3	28,1	-25%	143%	-11%
1984[3]	20,5	5,9	26,4	25,9	2,2	28,1	-21%	168%	- 6%
1985[3]	21,8	6,0	27,8	25,9	2,2	28,1	-16%	173%	- 1%

(1) On ne connaît que les données de 1978, mais en 1981 on a supposé que l'accès avait augmenté, entre 1978 et 1981, au même rythme que la fréquentation avant 30 ans.

(2) Données estimées en supposant que l'accès évolue comme la fréquentation avant 30.

(3) Données estimées en supposant que l'accès avant 30 ans évolue comme l'ensemble de la fréquentation

Source: A. Lespérance, DEED, MEQ, 1981 pour 1974 et 1978. Pour 1981, résultats dans Lespérance, DEED, 1984.

Le Ministère a ainsi maintenu l'objectif général d'assurer l'accessibilité à l'université à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité. Le tableau suivant compare le taux de fréquentation du Québec avec celui de l'Ontario en 1985-1986.

TAUX DE FRÉQUENTATION COMPARÉS QUÉBEC/ONTARIO
EN E.E.T.C. - 1985-1986

	ÉTUDIANTS A	POPULATION 18-29 ANS EN 1985 B	TAUX DE FRÉQUENTATION C = (A/B) X 100
QUÉBEC	TC 111 202	1 470 900	7,56%
	TP 44 344	1 470 900	3,01%
	TC 152 290[1]	1 470 900	10,35%[1]
ONTARIO	TC 180 096	1 941 400	9,28%
	TP 47 517	1 941 400	2,45%

(1) On a estimé ce que serait le taux de fréquentation de niveau universitaire au Québec, si on tenait compte de la 2e année du collégial général à temps complet.

Sources: Ministères respectifs

Cette orientation fondamentale est complétée par une politique de soutien à la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée dans les secteurs prioritaires de l'activité socio-économique et scientifique: sciences pures et appliquées et administration.

2.1.2 Mesure prises par le Ministère en 1985-1986

Dans cette optique, le Ministère a pris ou maintenu en 1985-86 les mesures suivantes, en plus de celles ayant trait à l'aide financière aux étudiants:

a) Politique des droits de scolarité

Le Ministère a maintenu le gel des droits de scolarité du régime général à environ 500$ et des droits de scolarité des étudiants non canadiens à 80% des coûts moyens (50% sont exemptés en vertu de clauses particulières).

b) Politique de financement des clientèles additionnelles:

Étant prévisible que l'accès se maintiendra encore quelques années à un haut niveau, le Ministère a obtenu le maintien, pour les étudiants additionnels, du financement à 70% dans les secteurs prioritaires et à 50% dans les autres secteurs. Les secteurs prioritaires sont les suivant:

. au 1er cycle: les sciences pures, les sciences appliquées et les sciences de l'administration;

. aux 2e et 3e cycles: en plus des secteurs au 1er cycle, ceux du droit, des sciences sociales et humaines.

En vertu de ces règles, les montants requis pour le financement des clientèles additionnelles se sont élevés à 24,3 millions de $ dans les secteurs prioritaires et à 7,2 millions de $ dans les autres secteurs, pour un total de 31,5 millions de $.

2.1.3 Les résultats obtenus en 1985-1986

En 1985-1986, la croissance des inscriptions est plus élevée au temps complet (4,9%) qu'au temps partiel (0,6%).

La croissance est comparable dans les établissements francophones (3,7%) et dans les établissements anglophones (3,3%). Par ailleurs, pour la première fois, à l'automne 1983, le nombre de femmes dépassait le nombre d'hommes parmi les nouveaux inscrits au baccalauréat. Les inscriptions additionnelles des francophones et des femmes s'orientent plus qu'avant vers les disciplines reliées au développement technologique, ce qui constitue un changement culturel.

2.1.4 Orientations pour 1986-87

Étant donné que les objectifs quantitatifs d'accès général sont atteints, le Ministère souhaite que passent au premier plan la recherche de l'excellence, une meilleure productivité des divers programmes d'études et un meilleur équilibre des modes d'accès aux études à temps complet par rapport aux études à temps partiel.

Pour l'année 1986-87, le Ministère maintiendra le statut quo en ce qui concerne les mesures de financement de l'accès au réseau universitaire. Cependant, le MESS entend soumettre à l'examen d'une commission parlementaire toute la question du financement des universités avant d'en modifier les orientations.

2.2 LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

2.2.1 Bilan 1985-1986

Depuis quelques années, l'action du Ministère en matière d'enseignement universitaire est axée sur la rationalisation des programmes d'enseignement, selon une approche de concertation avec les universités et le Conseil des universités. Cette orientation est inspirée par le souci de renforcer la qualité de la formation universitaire et d'assurer l'adaptation qu'impose le développement accéléré de la science et de la Technologie.

En 1985-1986, les principales réalisations sont les suivantes:

- Développement et rationalisation des programmes

La création de 5 nouveaux programmes a été recommandée par le Conseil des universités et approuvée par le Ministre.

U.Q.T.R. Baccalauréat en génie chimique
U.Q.A.M. et Université de Montréal Maîtrise en muséologie
U.Q.A.M. Maîtrise en kinagthropologie
Université de Montréal et École Polytechnique Doctorat en génie biomédical
U.Q.A.C. et U.Q.A.M. Doctorat en ressources minérales

L'implantation de 7 programmes préalablement approuvés a été soutenue financièrement grâce au Fonds de développement pédagogique (volet 1).

CONCORDIA	Doctorat en informatique	191 000 $
LAVAL	Baccalauréat en opérations forestières	91 000 $
	Baccalauréat en sciences et technologie du bois	232 000 $
	Formation des agriculteurs en gestion des entreprises agricoles	41 000 $
QUÉBEC		
(U.Q.T.R.)	Baccalauréat en génie mécanique manufacturier	191 000 $
(U.Q.A.R.)	Maîtrise en gestion des ressources maritimes	274 000 $

(I.A.F.)	Maîtrise en microbiologie appliquée	200 000 $
TOTAL		1 220 000 $

De plus, le caractère expérimental de 2 programmes déjà approuvés a été levé.

U.Q.A.M.	Maîtrise en éducation
Sherbrooke	Doctorat en littérature canadienne comparée

Le Conseil des universités a terminé ses travaux d'évaluation dans le secteur du génie et a déposé son avis au Ministre; il a poursuivi ses travaux d'évaluation dans le secteur des sciences de l'éducation ainsi que sur les programmes courts. De son côté, le Ministère a utilisé les résultats d'études antérieures du Conseil pour élaborer des propositions d'orientations dans les secteurs de la médecine dentaire, de la formation de base en médecine, des sciences comptables, de la formation professionnelle et des sciences infirmières.

- Fonds des services aux collectivités

Le volet 3 du Fonds de développement pédagogique consacré à des projets dans le domaine des services aux collectivités est devenu un fonds distinct et bien identifié. Ce fonds, d'un montant de 300 000 $ par année, est destiné à soutenir financièrement des projets d'intervention universitaire au profit de groupes sociaux porteurs de besoins collectifs, traditionnellement éloignés de l'université. Deux concours ont lieu chaque année, l'un en octobre, l'autre en mars. En octobre 1985, sept projets ont été soumis et évalués par un Comité d'évaluation; cinq ont été retenus et des subventions d'un total de 205 000 $ ont été accordées.

2.2.2 Orientations pour 1986-1987

En 1986-1987, la priorité accordée à la rationalisation des programmes sera maintenue et accentuée, en concertation avec le Conseil des universités et les établissements universitaires.

Le Fonds de développement pédagogique (volet 1) demeurera le moyen privilégié pour assurer le soutien à l'implantation de nouveaux programmes. Toutefois, le réaménagement de programmes (volet 2) est appelé à prendre une importance croissante pour donner suite aux études sectorielles réalisées par le Conseil.

- Développement et rationalisation des programmes

Les 5 nouveaux programmes approuvés par le Ministre en 1985-1986 seront implantés et bénéficieront d'une subvention de démarrage grâce au Fonds de développement pédagogique. Le Ministère étudiera les recommandations déposées par le Conseil des universités à propos de 4 autres programmes:

U.Q.A.M. Baccalauréat en science, technologie et société
U.Q.A.M. et Université de Sherbrooke Doctorat en sciences de l'intervention psychosociale
U.Q.A.M. Maîtrise en sciences comptables
U.Q.T.R. Baccalauréat de formation initiale en formation professionnelle (programme expérimental)

Enfin, une quinzaine de projets de nouveaux programmes soumis par les universités seront analysés par le Conseil des universités et feront l'objet d'une recommandation au Ministre.

Le Conseil terminera ses travaux d'évaluation dans le secteur des sciences de l'éducation ainsi que sur les programmes courts; il commencera également une étude du même type sur le secteur des sciences sociales.

Suite aux études déjà réalisées par le Conseil, le Ministère mettra en oeuvre un plan d'action dans les secteurs de la médecine (formation de base), de l'art dentaire, des biotechnologies, du génie, des sciences comptables et des sciences infirmières. Une fois connus, les résultats des études en cours sur les sciences de l'éducation et les programmes courts seront analysés et des orientations ministérielles en seront dégagées.

- Services aux collectivités

Le nouveau Fonds des services aux collectivités accordera un support financier à des projets soumis par les universités, dans le cadre des modalités définies en 1985-1986. Le montant prévu à cette fin demeure fixé à 300 000 $.

2.3 LA RECHERCHE

2.3.1 Bilan 1985-1986

Pour permettre à la recherche universitaire de combler certains retards et d'apporter une contribution accrue au développement scientifique et technique du Québec, l'option retenue a été de mettre en oeuvre, d'une manière intégrée, diverses mesures ayant pour la plupart des incidences financières.

Au sein du nouveau ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, l'attention accordée à la recherche universitaire s'est concrétisée notamment par la création d'un nouveau Service de la recherche universitaire.

Le Ministère a révisé les règles du financement universitaire pour stimuler la production de diplômés de deuxième et de troisième cycles. Il a également poursuivi des travaux sur le financement des coûts indirects de la recherche, et en a entrepris d'autres sur le renouvellement des équipements scientifiques.

Le programme d'Actions structurantes a été poursuivi vigoureusement et dix-sept nouvelles équipes de recherche ont été choisies après un processus serré d'évaluation et sont venues s'ajouter au douze premières équipes choisies à la fin de 1984-1985. Ces 17 équipes ont reçu, en 1985-1986, un budget de fonctionnement de 4,03 M; ce montant sert notamment à subventionner 260 emplois scientifiques. À cela s'ajoutent, répartis sur trois ans, des équipements d'une valeur de 2,06 M.

Le Fonds FCAR a entrepris l'évaluation de ses activités et complété l'évaluation de son programme de bourses. Il a déposé un premier plan triennal de développement.

Les crédits du Fonds FCAR, en 1985-1986, totalisaient 31,8 M.

Le Fonds FCAR et le programme d'Actions structurantes constituent les deux moyens principaux dont dispose le gouvernement du Québec pour soutenir directement la recherche universitaire; ensemble, ils ont permis, en 1985-1986, d'accorder à la recherche pas moins de 37 millions de dollars.

Le Ministère a entrepris de compléter son système d'indicateurs sur la recherche universitaire québécoise de manière à mieux connaître cette réalité, à en identifier les points forts et les carences, à procéder à des comparaisons éclairantes avec d'autres systèmes et à déterminer les voies de développement à privilégier.

2.3.2 Orientations 1986-1987

Le Ministère continuera à faire du développement de la recherche universitaire l'une de ses premières priorités, en assumant la suite des actions déjà engagées.

C'est ainsi qu'il entend poursuivre ses travaux en vue de réaliser une meilleure adéquation entre la méthode de financement du réseau universitaire et ses objectifs de développement des études graduées et de la recherche. Ces travaux pourront conduire éventuellement à la mise en oeuvre de nouvelles orientations dès 1987-1988.

Le Ministère assurera pour la troisième année la gestion du programme d'Actions structurantes pour la création d'équipes de recherche liées au virage technologique. Dans le courant de l'année, le processus de sélection des meilleures équipes se poursuivra pour réaliser l'objectif de quarante équipes initialement prévues dans le programme. Onze nouvelles équipes devraient être créées et recevoir un budget total de fonctionnement de 3,2 M; 219 emplois scientifiques seront ainsi subventionnés. Des équipements d'une valeur de 2 M leur seront accordés sur une période de trois ans.

Le Ministère procédera à l'analyse du plan triennal de développement du Fonds FCAR, à mesure que celui-ci sera complété par le Fonds. Il examinera les recommandations du Fonds FCAR en tenant compte des priorités gouvernementales en matière de recherche et de l'évaluation de la performance des programmes de soutien à la recherche. Il s'attachera aussi à réaliser une meilleure harmonisation de ses programmes de soutien à la recherche avec ceux du gouvernement fédéral.

Le Ministère poursuivra les travaux entrepris sur les indicateurs de la recherche universitaire, de concert avec ses principaux partenaires, de façon à pouvoir être capable d'apprécier les diverses facettes de la recherche universitaire du Québec et de la comparer avec d'autres provinces canadiennes et d'autres pays.

2.4 LA FORMATION DES MAÎTRES

2.4.1 Bilan 1985-1986

Le Ministère a poursuivi, en collaboration avec le ministère de l'Education, les travaux entrepris depuis quelques années pour la mise au point d'une politique de la formation des maîtres. Un premier document de travail a été produit qui a donné lieu à plusieurs travaux de réflexion et d'échange entre les deux ministères.

Une quarantaine de dossiers portant sur des améliorations (ajustements ou refonte) de programmes de formation des maîtres soumis au Ministère par les universités ont été traités cette année dans le cadre actuel régissant l'approbation des programmes pour fin de certification.

Les activités concernant les programmes spéciaux de perfectionnement des maîtres (PPMF et PPMEP) se sont poursuivies cette année. Un Comité d'évaluation élargi a continué à assumer l'évaluation des projets présentés par les universités tout en faisant de fréquentes visites sur le terrain. La diffusion des résultats a été poursuivie activement et un effort a été fait pour informer les enseignants concernés du matériel maintenant disponible, notamment par les publications Profil et Liaisons.

PPMF: 27 projets - crédits: 500 000 $
PPMEP: 31 projets - crédits: 700 000 $

Le programme d'investissements en micro-informatique destiné à équiper le réseau universitaire et notamment les facultés des sciences de l'éducation des équipements requis par leur mission a été poursuivi.

2.4.2 Orientations 1986-1987

Les travaux amorcés entre le Ministère (MESS) et le ministère de l'Education concernant la mise au point d'une politique de formation des maîtres se poursuivront cette année. On tiendra compte en particulier de l'étude sectorielle entreprise par le Conseil des universités sur les programmes des sciences de l'éducation et de formation des maîtres. Cette politique devrait être rendue publique en cours d'année. Une meilleure répartition des responsabilités entre les deux ministères concernant les dossiers relatifs aux enseignants devrait aussi être arrêtée dans l'énoncé de politique. Entre temps, le Ministère continuera à assumer les activités habituelles d'approbation des programmes universitaires pour fin de certification.

2.5 LES POLITIQUES DE MAIN-D'OEUVRE MÉDICALE

2.5.1 Bilan de l'année 1985-1986

Cet aspect couvre essentiellement le domaine de la main-d'oeuvre médicale formée dans les facultés de médecine en regard de la planification des effectifs médicaux définie par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'année 1985-1986 a donné lieu aux travaux suivants:

- Examen et contrôle de l'application par les universités des paramètres de la politique gouvernementale 1984-1985 concernant les postes rémunérés d'internes et de résidents en médecine.

- Participation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et d'autres partenaires concernés à la définition des objectifs de main-d'oeuvre médicale spécialisée pour l'année 1986-1987.

- Élaboration, conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, de la politique gouvernementale 1986-1987 concernant l'allocation des postes rémunérés d'internes et de résidents en médecine et leur répartition, notamment pour la médecine familiale, les diverses spécialités, la réciprocité avec les autres provinces et les Etats-Unis de même que pour l'internat rotatoire réservé aux diplômés des facultés de médecine situées hors du Canada et des Etats-Unis.

- Amorce de la révision de la politique de contingentement concernant les entrées en 1re année de médecine pour les étudiants québécois.

2.5.2 Orientations pour 1986-1987

Les objectifs pour 1986-1987 sont de consolider le champ de ces réalisations et d'inciter les universités à ajuster l'accès à leurs programmes en fonction de l'évolution des besoins de main-d'oeuvre médicale pour certaines régions et spécialités en pénurie. À cet égard, le Ministère s'engagera avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, les représentants des universités, la Corporation professionnelle des médecins du Québec (C.P.M.Q.) et la Conférence des centres régionaux de la santé et des services sociaux (C.C.R.S.S.S.) dans des travaux visant à définir pour une période de 3 ans les besoins quantitatifs de formation médicale en fonction des objectifs de main-d'oeuvre et procédera avec le ministère de la Santé et des

Services sociaux à la révision de la politique de contingentement des postes rémunérés d'internes et de résidents en médecine, en tenant compte de l'offre globale de services et de tous les systèmes de formation.

D'autre part, la politique de contingentement concernant les entrées en 1re année de médecine sera revue en fonction des cibles de main-d'oeuvre à plus long terme du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la performance des universités dans l'application de la politique actuelle.

2.6 LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

2.6.1 Bilan 1985-1986

En matière de coopération universitaire, le Ministère a soutenu le développement et le rayonnement des compétences universitaires en favorisant les échanges avec les établissements d'autres provinces ou d'autres pays.

- Consolidation des programmes de coopération avec la France (55 projets, dont 18 nouveaux), avec la communauté française de Belgique (14 projets, dont 7 nouveaux), avec la Flandre (5 projets), avec les autres provinces canadiennes, particulièrement l'Ontario (41 projets);

- contribution au fonctionnement du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise à l'Université de Paris VII;

- poursuite des programmes de bourses offertes par des gouvernements étrangers à des étudiants universitaires québécois (Algérie, Chine, Mexique, République Fédérale d'Allemagne);

- maintien des opérations relatives aux colloques internationaux et à l'accueil de délégations étrangères;

- évaluation de la politique des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers.

2.6.2 Orientations 1986-1987

En 1986-1987, le Ministère entend:

- poursuivre les programmes établis de coopération avec la France, les communautés belges et les autres provinces canadiennes dans la ligne des nouvelles orientations;

- accroître le nombre des bourses offertes par des gouvernements étrangers à des étudiants universitaires québécois par l'addition de nouveaux programmes (Colombie, Italie);

- proposer des orientations nouvelles à donner à la politique des droits de scolarité des étudiants étrangers à l'intérieur d'une politique globale d'accueil à l'égard de ces étudiants;

- élaborer un cadre général propre à renforcer la cohérence des actions du Ministère en matière de coopération internationale.

2.7 LES AFFAIRES ÉTUDIANTES

2.7.1 Bilan de l'année 1985-1986

Dans le secteur des universités, les établissements sont responsables des services aux étudiants. Mais le Ministère intervient à divers niveaux en vue de favoriser la mise en œuvre de politiques gouvernementales et l'information aux étudiants.

- Accréditation des associations étudiantes:

  En 1983-1984, l'Assemblée nationale adoptait la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'écudiants, Loi qui fut amendée en 1985-1986 pour en faciliter l'application. Les dispositions transitoires permirent d'accréditer 21 associations en 1983-1984 alors qu'une autre association obtint son accréditation en passant par la procédure de scrutin prévue dans la Loi. En 1984-1985, 3 nouvelles accréditations furent accordées. En 1985-1986, 5 scrutins ont été tenus qui ont donné lieu à 3 nouvelles accréditations alors que deux autres seront émises dans les 2 premières semaines d'avril.

  D'autre part, l'agent d'accréditation pour le secteur universitaire a formalisé le processus d'accréditation en émettant en 1985-1986 une série de règles et de procédures uniformes visant à encadrer et à faciliter l'application des dispositions législatives menant à l'accréditation. A cet effet, le document qui a été publié comprend, outre les règles de procédure, de l'information et de l'interprétation concernant les dispositions de la Loi.

- Information aux étudiants:

  Publication et diffusion à 5 000 exemplaires de la revue Accueil, qui informe les étudiants et les responsables en information scolaire et professionnelle du secondaire et du collégial sur les conditions d'admission aux programmes universitaires.

2.7.2 Orientations pour 1986-1987

En 1986-'87, le Ministère entend diffuser plus largement l'information concernant l'accréditation des associations étudiantes et continuer à soutenir les établissements et les associations relativement à l'interprétation et à l'application de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, avec pour objectif de faciliter une participation harmonieuse des étudiants aux mécanismes de gestion universitaire.

Dans le domaine de l'information générale aux étudiants, la Revue Accueil sera mise à jour et deux nouveaux outils devraient être mis à leur disposition. Le premier prendrait la forme d'une publication décrivant les programmes de 2e et 3e cycles offerts par les universités et l'aide financière disponible. La seconde publication présentera une vue d'ensemble du système universitaire québécois, de ses activités, de sa gestion et du partage des responsabilités entre les partenaires impliqués.

2.8 GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (budget de fonctionnement)

2.8.1 Bilan 1985-1986

Le bilan de l'année 1985-1986 pour le financement des dépenses de fonctionnement des universités est présenté en trois chapitres:

Le niveau de l'enveloppe des subventions;
La répartition de l'enveloppe entre les établissements;
La situation financière des universités.

Le niveau de l'enveloppe des subventions 1985-1986

Pour l'année universitaire 1985-1986, l'enveloppe finale récurrente des subventions de fonctionnement aux universités était de 966,1 M $. Ce montant représente 66,9 M $ de crédits additionnels, soit une augmentation de 7,4 % par rapport au montant de 899,2 M $ accordé en 1984-1985.

L'enveloppe finale 1985-1986 comprenait une compression budgétaire de 3,6 M $.

La politique d'indexation des dépenses appliquée par le gouvernement en 1985-1986 prévoyait un taux moyen de 2,75. Ce taux était composé des éléments suivants:

masses salariales	2,394 %
énergie	4,9 %
autres dépenses	4,3 %

b) La répartition de l'enveloppe entre les établissements

- Financement de l'effectif étudiant additionnel

i) Secteurs liés au développement technologique

L'enveloppe de base comprenait un montant de 22,6 M $ accordé afin de financer l'effectif étudiant additionnel lié au développement technologique.

L'effectif étudiant additonnel de 1985-1986, comme celui de 1984-1985, a été financé sur la base de coût moyen d'enseignement différencié par secteurs disciplinaires et cycles d'études. Le taux de financement des variations entre l'année civile 1984 et l'année civile 1983 a été fixé à 70 % dans les secteurs liés au développement technologique et à 50 % dans les autres secteurs. Le montant des coûts de cette mesure en 1984-1985 a été intégré aux bases de financement 1985-1986.

ii) Autres secteurs disciplinaires

Le financement dans les autres secteurs disciplinaires représente un montant de 6,6 M $ dans l'enveloppe de base.

- Le financement spécifique d'actions prioritaires

Tout comme en 1984-1985, il s'agit des trois programmes suivants, pour 1985-1986:

. Le fonds de développement pédagogique

En 1985-1986, le Ministère a versé une somme de 1,2 M $ sous forme d'ajustements spécifiques à certains établissements universitaires pour différents projets recommandés par le Conseil des universités dans le cadre de ce Fonds et acceptés par le Ministère avant le 1er avril 1985.

. Programme d'actions structurantes

Pour l'année 1985-1986, un montant de 7,1 M $ est alloué, dont 2,9 M $ représente la récurrence, après indexation, de l'opération 1984-1985. Le solde de 4,2 M $ a permis la création de quinze (15) nouvelles équipes en 1985-1986.

. Location d'espace pour les étudiants supplémentaires

Le Ministère subventionne la location d'espaces dans le but de s'assurer que chacune des universités bénéficie des ressources physiques nécessaires à la réalisation de ses missions. Le contrôle des projets de location permet aussi au Ministère de connaître la quantité d'espaces consacrés à l'enseignement et à la recherche universitaire et d'assurer ainsi le développement coordonné des ressources physiques du réseau.

En 1985-1986 une somme de 2,8 M $ a été distribuée à titre d'ajustements spécifiques, à certains établissements universitaires pour couvrir les besoins de nouveaux espaces des étudiants supplémentaires.

c) Situation financière des universités (Fonds sans restriction)

L'analyse des résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1985 révélait que le réseau universitaire enregistrait un déficit d'opération de 48,7 M $ (environ 4,0 % des dépenses 1984-1985) contre 13,3 M $ au 31 mai 1984 (environ 1,0 % des dépenses 1983-1984). Les déficits les plus importants en 1984-1985 ont été enregistrés par les universités McGill, Montréal et Concordia. Le déficit de l'année 1984-1985 se détaille comme suit:

Fonctions subventionnées	(34,8 M $)
Fonctions non subventionnées	0,1
Immobilisations à même les revenus	(9,6)
Virements à d'autres fonds	(4,4)
Déficit de l'année 1984-1985 (1)	(48,7 M $)

(1) Avant contribution de 2,7 M $ du fonds de dotation (capital) de McGill.

L'analyse révélait de plus au niveau des surplus et déficits accumulés, que 5 établissements universitaires présentaient un déficit accumulé de 57.2 M $ alors que 4 établissements présentaient un surplus de 11,7 M $ pour un déficit accumulé de 45,5 M $ (2) dans l'ensemble du réseau. Les déficits accumulés importants appartiennent aux universités Sherbrooke, Montréal et Concordia. Pour l'année 1985-1986, l'évolution réelle de la situation financière des universités sera connue après le 31 mai 1986.

(2) Après réduction du déficit accumulé de McGill par une contribution du fonds de dotation (capital) de 7,7 M $.

2.8.2 Orientations 1986-1987

a) Le niveau de l'enveloppe des subventions

Pour l'année universitaire, l'enveloppe finale des subventions de fonctionnement accordée aux universités est de 991,8 M $ comparativement à celle de 966,1 M $ pour 1985-1986, cette enveloppe représente une croissance de 25,7 M $, soit près de 2,6 %.

La proposition 1986-1987 comprend un montant additionnel de 27,6 M $ pour le financement de l'effectif étudiant supplémentaire et un montant additionnel de 4,2 M $ pour le financement de 11 nouvelles équipes de recherche.

En outre pour 1986-1987 le gouvernement applique au réseau universitaire une compression représentant un montant de 18,6 M $. Cette compression, incluse dans la proposition, est appliquée aux dépenses de base ajustées pour 14,7 M $ et à certains ajustements spécifiques financés les années antérieures pour 1,6 M $. Un montant de 2,3 M $ a été soustrait à titre de subvention forfaitaire pour l'année 1985-1986 et le solde de 2,0 M $ a été retranché directement de l'enveloppe globale et devait constituer une subvention pour le développement de la micro-informatique en 1986-1987.

	1986-1987 (en M $)
Compression	18,6
Ajustements (vieillissement - régime des rentes - assurances)	12,5
Actions structurantes	4,2
Financement effectif additionnel	27,6
TOTAL:	25,7

Le taux d'indexation appliqué est de 1,3 % sur la rémunération pour le vieillissement; aucune autre indexation n'est appliquée pour l'énergie et les autres dépenses. Le taux de la rémunération pourra être corrigé selon la politique salariale gouvernementale.

b) La répartition des subventions entre les établissements

- Financement de l'effectif étudiant additionnel

L'enveloppe finale comprend un montant de 25,3 M $ ainsi qu'une somme de 2,3 M $ qui représente le solde du financement de l'effectif additionnel de 1985-1986.

L'effectif étudiant additionnel sera financé sur la base de coût moyen différencié par secteurs disciplinaires et cycles d'études. Le taux de financement sera de 70 % du coût moyen pour les secteurs liés au développement technologique et de 50 % dans les autres secteurs. La répartition se fera sur la base de la dernière variation réelle connue, c'est-à-dire que le financement du développement sera basé sur l'effectif étudiant additionnel de l'année civile 1985 par rapport à l'année civile 1984.

- Le financement spécifique d'actions prioritaires

Le Ministère poursuivra sa politique de financement spécifique d'actions prioritaires pour le réseau. En 1986-1987, il s'agit des programmes suivants:

- Services à la collectivité: 0,3 M $
- Le fonds de développement pédagogique: 1,2 M $;
- Le fonds d'actions structurantes pour la formation d'équipes de recherche: 11,3 M $;
- Location d'espaces: 3,0 M $.

c) Nouvelles orientations

En vue de dégager de nouvelles pistes touchant le financement des universités, la tenue éventuelle d'une commission parlementaire est envisagée. Il y serait notamment possible de se pencher sur les besoins des universités, leur mode de financement, la situation financière particulière de certaines d'entre elles et le contrôle spécifique de leurs déficits.

2.9 LA GESTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES (budget d'investissements)

2.9.1 Bilan 1985-1986

En vertu de la loi sur les investissements universitaires, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science prépare à chaque année un plan quinquennal d'investissements qu'il soumet à l'approbation du gouvernement.

Le Ministère a préparé et fait approuver le plan quinquennal d'investissements des universités pour la période 1985-1990. Le montant d'investissements de 62,0 M $ prévu pour la première tranche annuelle de ce plan, soit 1985-1986, se répartit comme suit:

45,1 M $ pour les rénovations et les réaménagements du stock actuel de biens immobiliers, ainsi que pour le remplacement et l'acquisition de biens mobiliers;

5,0 M $ pour le remplacement ou l'acquisition d'équipements scientifiques liés au virage technologique;

4,2 M $ pour l'acquisition de micro-ordinateurs;

7,7 M $ pour les projets en parachèvement ou des nouvelles initiatives d'ajout d'espace en propriété dans les universités.

Ce plan quinquennal prévoit l'agrandissement de l'École Polytechnique, l'ajout d'une phase II au campus de l'Université du Québec à Montréal, la construction de bibliothèques à l'Université Concordia, la construction d'une bibliothèque des lettres et sciences humaines à l'Université de Montréal, la relocalisation de l'I.N.R.S.-Santé à Pointe-Claire ainsi que l'acquisition d'une ferme et la construction d'un laboratoire pour la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Par ailleurs, en collaboration avec les universités, le Ministère a entrepris la révision des normes d'investissements qu'il utilise dans la préparation des plans quinquennaux.

2.10 LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'objectif général poursuivi par le Ministère demeure le développement et l'amélioration des systèmes d'information afin que l'ensemble des intervenants disposent de données de base fiables pour la coordination des activités et des ressources d'un réseau décentralisé.

2.10.1 Bilan de l'année 1985-86

Le protocole d'entente MESS-CREPUQ prévoit que la gestion et le développement des grands systèmes d'information doivent se faire par le biais de comités conjoints de gestion (Ministère-CREPUQ). Le support technique de certains systèmes se fait au Ministère alors que d'autres sont sous la responsabilité immédiate de la CREPUQ. La Conférence est particulièrement responsable des systèmes sur les admissions et sur les personnels. Les données sur les statistiques d'admission de l'automne 1985 ont été produites. Par ailleurs, le comité de gestion des admissions a entrepris la révision du sous-système sur les statistiques en fonction des nouveaux besoins exprimés par les différents partenaires. Au niveau des personnnels, le transfert à la CREPUQ du système de la caractérisation des masses salariales s'est finalisé cette année: la CREPUQ devrait produire incessamment les données de 1984-85. Par ailleurs, l'expression des besoins à satisfaire dans le cadre d'un nouveau système du personnel universitaire est en voie de parachèvemnt.

Les systèmes conjoints gérés par le Ministère ont, d'une part, poursuivi leur production inhérente:

- Relance des diplômés: production de la relance 1984,

d'autre part, connu des développements importants:

- au niveau des clientèles (système de Recensement des clientèles universitaires -RECU):
  - dénombrement des clientèles additionnelles;
  - prévision de clientèles;
  - définition commune d'un étudiant équivalent temps complet à tous les cycles d'études universitaires;
  - développement d'un processus de certification et de vérification des données de clientèles;
- au niveau des Finances (système d'information financière sur les universités (SIFU):

. Développement d'un projet pilote de banque de données à partir du formulaire financier des universités pour l'année 1983-84.

. Amendement et précision de certains concepts comptables.

Il est à noter que ces deux grandes banques de données (finances et clientèle) sont appariables, ce qui permettra des exploitations conjointes.

Par ailleurs, il existe des systèmes hors protocole d'entente dont le Ministère a effectué l'exploitation et la mise à jour et parfois certains développements:

- Inventaire des locaux des universités (ILUQ): une opération de révision des normes et des besoins d'informations est en cours.

- Inventaire de la recherche universitaire.

- Indicateurs sur le fonctionnement du réseau.

- Statistiques financières sur les personnels.

- Accueil: publication des répertoires des programmes universitaires et des exigences d'admission.

Divers systèmes internes ont en outre été développés afin de faciliter la gestion administrative d'actions telles que PPMF, PPMEP, actions structurantes, formation des maîtres, remboursement des dépenses d'investissement et contrôle des dépenses de location d'espaces.

2.10.2 Orientation pour 1986-1987

Le Ministère maintiendra l'objectif de l'amélioration de la qualité des systèmes d'information dans le cadre du protocole d'entente "relatif à la réalisation du schéma de développement des systèmes de données sur les établissements universitaires". Par ailleurs, l'optimisation des systèmes internes du MESS se poursuivra, de même que le maintien courant des divers systèmes.

Les principales actions envisagées sont les suivantes:

1. En ce qui a trait au protocole d'entente

   Globalement, une politique d'ensemble d'accès aux données sera établie: de plus, la compatibilité inter-système des données sera assumée. Les systèmes suivants sont particulièrement touchés:

- Information financière (SIFU): l'objectif est d'implanter le système en 1987-1988. D'ici là, le développement se poursuivra par le biais entre autres de l'établissement d'un lien électronique réseau-MESS, et par la prise en charge des données de 1984-85 et 1985-86.

- Clientèles universitaires (RECU): On poursuivra l'application administrative de ce système: implantation du processus de certification des données et optimisation des procédures. Par ailleurs, un module spécial sera développé sur les diplômés, de même que des exploitations statistiques systématiques. Une exploitation conjointe (SIFU, RECU) produira une révision des coûts moyens disciplinaires.

- Personnels: L'enquête 1986-87 sera effectuée. Par ailleurs, le développement devrait se poursuivre (prévision des besoins et analyse fonctionnelle notamment).

- Recherche universitaire: le processus de définition des besoins se poursuivra. Par ailleurs, sur cette base, le développement du nouveau système devrait entraîner la formation d'un comité conjoint de gestion.

- Admission: les sous-systèmes d'exploitation statistiques sont révisés.

2. En ce qui a trait aux systèmes et aux banques de données externes:

- Inventaire des locaux des universités du Québec (ILUQ): le processus de révision des normes devrait amener des modifications au système notamment pour le rendre compatible avec les autres systèmes d'information-réseau.

- Gestion interne: diverses actions nouvelles de soutien à la gestion seront entreprises (gestion des bourses de coopération internationale, gestion des stages en milieu de travail et gestion de la dette du réseau).

LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

3.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS ÉQUIVALENCE TEMPS COMPLET

1981-1982 À 1985-1986

	1981-1982	1982-1983	Taux	1983-1984	Taux	1984-1985	Taux	1985-1986(1)	Taux
Bishop's	1 063	1 151	8,3%	1 306	13,5%	1 468	12,4%	1 585	8,0%
Concordia	16 867	16 782	(0,5%)	17 333	3,3%	17 560	1,3%	18 133	3,3%
H.E.C.	3 508	3 787	8,0%	4 235	11,8%	4 434	4,7%	4 436	-
Laval	21 806	23 517(2)	7,9%	24 916	5,9%	25 980	4,3%	26 834	3,3%
McGill	19 452	19 953	2,6%	20 365	2,1%	20 139	(1,1%)	20 725	2,9%
Montréal	22 276	22 698	1,9%	23 628	4,1%	26 225	11,0%	26 253	0,1%
Polytechnique	2 812	3 428	21,9%	3 821	11,5%	4 148	8,6%	4 464	7,6%
Québec	35 183	36 121	2,7%	38 960	7,9%	40 887	4,9%	43 346	6,0%
Sherbrooke	7 800	8 429	8,1%	8 453	0,3%	9 274	9,7%	9 770	5,3%
Total	130 767	135 866	3,9%	143 017	5,3%	150 115	5,0%	155 546	3,6%

(1) Le nombre d'étudiants équivalence temps complet a été établi d'après les données préliminaires d'automne 1985.
(2) En 1982-1983, l'Université Laval a modifié sa méthode de conversion des E.E.T.C., des étudiants de 2e et 3e cycles à temps complet. Le nombre total d'E.E.T.C. tient compte également de l'intégration à l'enseignement régulier des étudiants inscrits dans les certificats en sciences administratives qui étaient auparavant à l'enseignement périuniversitaire.

DGERU - DPD
Le 24 mars 1986

3.2 LES PERSONNELS (A TEMPS COMPLET ET A TEMPS PARTIEL) DES UNIVERSITES DU QUEBEC EXPRIMES EN EQUIVALENTS TEMPS COMPLET, POUR LA PERIODE DU 1ER JUIN 1984 AU 31 MAI 1985

	Direction	Gérants	Enseign. réguliers	Chargés de cours	Auxiliaires	Prof. non ens.	Techniciens	Bureau	Métiers	Grand total
Bishop's	12.00	3.00	79.50	21.50	3.00	10.50	32.00	46.00	71.00	278.50
Concordia	85.00	69.50	726.20	331.77	102.10	219.40	271.00	694.70	202.80	2,702.47
Laval	206.21	152.16	1477.77	154.92	533.11	323.85	498.42	1117.38	425.07	4,888.89
McGill	194.07		2097.05	271.24	1119.21	299.78	742.81	1149.37	545.04	6,418.57
Montréal	187.64	175.16	1,461.93	321.36	251.70	685.59	517.64	1,107.02	514.38	5,222.42
H.E.C.	26.77	12.71	166.89	69.97	43.7	34.97	44.48	145.81	33.88	579.18
Polytechnique	31.5	14.65	307.75	63.92	43.7	62.1	125.15	139.79	71.15	859.71
Sherbrooke	112.52	10.00	590.4	226.22	197.77	133.53	292.61	381.31	111.95	2,056.31
SOUS-TOTAL	855.71	437.18	6,907.49	1,447.92	2,294.29	1,769.72	2,524.11	4,781.38	1,975.27	23,006.03
UQAChicoutimi	24.5		191.82	131.23	86.13	98.06	76.9	157.32	26.15	792.11
UQAHull	18.93		84.55	55.84	15.75	29.25	27.82	93.00	5.60	330.74
UQAMontréal	105.36		960.83	454.65	109	228.84	193.61	565.89	176.08	2,814.26
UQARimouski	25.92		146.33	88.45	24.8	42.99	34.51	82.82	31.46	477.28
UQAbitibi-Témis.	7.00		62.69	47.75	4.15	30.30	11.26	49.40	3.00	215.55
UQTrois-Rivières	47.70		305.47	149.20	118.03	108.92	98.20	214.80	57.57	1,099.89
ENAP	13.80		56.44	4.33	0.82	27.22	18.80	43.91	10.31	175.63
ETS	8.58		36.67	22.84	3.03	11.41	25.58	32.57	8.31	148.99
IAF	33.63	9.45	35.39		4.51	35.99	218.57	78.48	57.21	473.23
INRS	20.99		150.31			44.63	56.78	55.63	4.48	332.82
TELUQ	18.38		26.74		5.64	114.6	41.17	98.73		305.26
U.Q.-S.Soc	34.50					57.30	20.50	67.90	5.00	185.20
U.Q.:total	359.29	9.45	2,057.24	952.78	371.86	829.51	823.70	1,560.45	385.17	7,350.97
Totaux	1,215.00	446.63	8,964.73	2,378.30	2,666.15	2,599.23	3,347.81	6,341.83	2,360.44	30,357.00

Note: l'ETC pour les chargés de cours a été calculé en divisant la masse salariale de ces chargés de cours par la moitié du salaire moyen des professeurs réguliers à temps complet du même établissement, en partant de l'hypothèse que 50% du salaire du professeur régulier peut être attribué à sa tâche d'enseignement. Cependant, s'il fallait remplacer tous les chargés de cours par des professeurs réguliers, ce n'est pas 2,378.3 qu'il faudrait embaucher, mais 5,438.5 professeurs-chercheurs, nombre que l'on obtient en divisant le nombre de cours donnés par les chargés de cours (soit 21,754) par les 4 cours qui constituent la charge d'enseignement des professeurs réguliers.

SOURCE: les formulaires financiers 1984-85, section 8: Analyses et statistiques

MESS-DGERU-DPD-SRP
27-Mar-86

LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

3.3 ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

1981-1982 À 1986-1987

ANNÉE SCOLAIRE

	1981-1982	1982-1983	%	1983-1984	%	1984-1985	%	1985-1986	%	1986-1987	%
Dépenses admissibles											
Masse salariale	622,7	631,0	-	651,7	-	669,2	-	721,0	-	748,9	-
Avantages sociaux	70,9	73,4	-	80,4	-	82,5	-	88,9	-	92,6	-
Autres dépenses	138,5	151,4	-	132,2	-	135,0	-	145,5	-	148,5	-
Ajustements spécifiques	55,1	73,0	-	77,9	-	93,9	-	95,0	-	87,8	-
Total des dépenses admissibles	887,2	928,8	4,7	942,2	2,1	980,6	4,1	1 050,4	7,1	1 077,8	2,6
Revenus admissibles	75,6	80,8	6,9	81,3	0,6	81,4	-	84,3	3,6	86,0	2,0
Total des subventions d'équilibre budgétaire	811,6	848,0	4,5	860,9	1,5	899,2	4,4	966,1	7,4	991,8	2,7
Montants forfaitaires (1)	-	12,9	-	0,6	-	-	-	-	-	-	-
Subventions finales	-	860,9	-	861,5	-	899,2	4,4	-	-	-	-

(1) Cas de dérogations à la Loi 70 dans le réseau universitaire.

D.G.E.R.U. - D.R.M.F.
Le 24 mars 1986

3.4 Conversion des subventions de l'année gouvernementale en année universitaire

3.4.1 Élément 01 - Fonctionnement

Les crédits versés durant l'année financière gouvernementale 1986-1987 (1er avril 1986 au 31 mars 1987) couvrent environ 25 % de l'année universitaire 1985-1986 et environ 75 % de l'année universitaire 1986-1987 (1er juin 1986 au 31 mai 1987).

Les crédits se partagent de la façon suivante:

	'000 $		
	Année universitaire	1986-1987	1987-1988
Année universitaire 1985-1986	966 055	237 779	-
Année universitaire 1986-1987	991 761	743 821(1)	247 940
		981 600	

(1) Excluant 1,3 M $ applicable aux régimes de retraite des organismes publics.

3.4.2 Élément 02 - Investissements directs 400 000 $

Élément 03 - Service de la dette 106 413 M $

Les crédits figurant à ces deux éléments correspondent à l'année financière gouvernementale.

3.4.3 Élément 04 - Rémunération des internes et résidents

Les crédits versés durant l'année financière gouvernementale 1986-1987 (1er avril 1986 au 31 mars 1987) correspondent à 25 % des crédits de l'année universitaire du programme d'enseignement aux internes et résidents (1er juillet 1985 au 30 juin 1986) et à 75 % des crédits de l'année académique 1986-1987 du même programme d'enseignement.

Les crédits se répartissent comme suit:

	'000 $		
	Année universitaire	1986-1987	1987-1988
Année universitaire 1985-1986	56 595	14 443	-
Année universitaire 1986-1987	57 501	43 194	14 307
		57 63	

3.5 Justification des écarts

3.5.1 Analyse globale (éléments 01, 02, 03, 04)

	('000 $)		
Crédits 1986-1987	1 147 331,7 $		
Crédits 1985-1986	1 107 548,1		
Écart	39 783,6 $	3,6 %	

Explication de l'écart de 39 783,6 $ par élément de programme

('000 $)

27 101,9	Augmentation de la subvention de fonctionnement (élément 01)
100,0	Augmentation des investissements directs (élément 02)
6 703,0	Augmentation du service de la dette (élément 03)
5 878,0	Augmentation de la rémunération pour les postes d'internes et de résidents en médecine (élément 04)

3.5.2 Analyse de l'élément 01 - Détail de l'écart

	('000 $)
Crédits 1986-1987	982 881,0
Crédits 1985-1986	955 779,1
Écart	27 101,9

L'augmentation des crédits 1986-1987 par rapport à ceux de 1985-1986 s'explique de la façon suivante:

Ajustements des dépenses:

- Vieillissement - régime des rentes - assurances	9,0 M $
- Financement de l'effectif étudiant additionnel	20,6 M $
- Actions structurantes, équipes de recherche	1,4 M $
- Augmentation des crédits reportés de l'année 1985-1986 par rapport à ceux de l'année 1984-1985 (règle 75 % - 25 %)	10,0 M $
- Compression	(- 13,9 M $

3.5.3 Analyse de l'élément 02 - Détail de l'écart

	('000 $)
Crédits 1986-1987	400 $
Crédits 1985-1986	300
Écart	100 $

Ces investissements représentent, d'une part, les subventions versées au comptant par le gouvernement aux institutions qui devraient autrement financer à court terme leurs investissements autorisés durant plusieurs années avant de pouvoir accumuler un montant de dépenses justifiant un emprunt obligataire. L'élément 02 représente d'autre part les subventions du gouvernement fédéral versées en vertu d'ententes Canada-Québec.

En 1986-1987, il est prévu un montant de 400 000 $ pour des dépenses d'investissements pour l'Université Bishop. En 1985-1986, des crédits supplémentaires de 1 895 000 $ ont été transférés de l'élément 03. De ce montant, 1,6 M $ concerne des sommes prévues aux crédits 1984-1985, mais payées en 1985-1986. Il s'agit d'un montant de 1,246 M $ récupéré du fédéral pour le projet de l'École de médecine vétérinaire de St-Hyacinthe et d'une dépense de 347 000 $ en investissement pour l'Université Bishop. Le reste du montant, soit 295 000 $ a été dégagé pour le Centre d'études nordiques de l'Université Laval.

3.5.4 Analyse de l'élément 03 - Détail des écarts ('000 $)

	Capital	Intérêts	Total
Crédits 1986-1987	8 611	97 802	106 413
Crédits 1985-1986	10 535	89 175	99 710
			6 703

Le financement des projets subventionnés inscrits au plan quinquennal des investissements universitaires se fait surtout par voie d'emprunts à long terme. Ce sont ces emprunts qui font l'objet du service de la dette pour lequel des crédits au montant de 106 413 $ sont prévus en 1986-1987.

L'écart constaté au service de la dette provient des intérêts que le Ministère prévoit subventionner sur l'ensemble des emprunts obligataires des universités et aussi du montant de remise de capital. Les universités ont contracté un total de 176 000 000 $ d'emprunts en 1985-1986 dont 85 280 000 $ ont servi au refinancement d'emprunts venus à terme et il est prévu que 160 000 000 $ de nouveaux emprunts seront réalisés au cours de l'année 1986-1987 dont 59 105 000 $ serviront au refinancement d'emprunts échéant au cours de l'année.

Le montant de 10 535 000 $ de remise de capital prévu en 1985-1986 a été réduit à 4 085 000 $. Le montant des intérêts a aussi été réduit de 6 337 000 $. Il n'y a pas eu de création de fonds d'amortissement. En 1986-1987, le montant de remise de capital comprend des sommes à être versées dans un fonds d'amortissement, lequel sera géré par le ministère des Finances afin d'amortir sur une période de 30 ans le capital des nouveaux emprunts obligataires.

3.5.5 Analyse de l'élément 04 - Détail de l'écart

	('000 $)
Crédits 1986-1987	57 637,0 $
Crédits 1985-1986	51 759,0
Écart	5 878,0 $

L'écart de 5,9 M $ s'explique par une augmentation pour tenir compte de l'indexation suite au renouvellement de l'entente régissant les conditions de travail des internes et résidents, échue le 30 juin 1982 et renouvelée jusqu'en juin 1986. De ce montant, 4,8 M $ de crédits additionnels ont été ajoutés en 1985-1986 à partir du fonds de suppléance pour l'indexation des traitements. L'indexation pour 1986-1987 constitue le solde de 1,1 M $.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires**

7751-0104
68-867-0150